CDIC

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

ANNUAL REPORT
1981

100-05215/

CDIC

Contents

Report to the Minister	2
Report on Divestitures	3
Directors and Officer	4
The Corporation's Responsibility for Financial Statements	5
Corporate Governance Practices	6
Financial Statements	
Canada Development Investment Corporation	7
Canada Hibernia Holding Corporation	16

Corporate Office
P.O. Box 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario
K2P 2L9

Telephone: (613) 943-9391
Facsimile: (613) 943-9390

REPORT TO THE MINISTER

The Honourable Paul Martin
Minister of Finance

Dear Minister Martin:

I am pleased to report on the results of operations for CDIC for the year ended December 31, 1999. As part of CDIC's formal planning process, annual performance objectives are developed by entity and monitored throughout the year. These were fully outlined in our corporate plan.

CDIC's main focus during 1999 was to develop a marketing plan and strategy for the sale of its one remaining subsidiary, CHHC. CDIC has hired a financial advisor to assist with the eventual sales process.

CDIC is also responsible for the administration of outstanding issues pursuant to prior divestitures, including the sale of Canadair Limited and Theratronics International Limited and the sale of the operating assets of Canada Eldor Inc. to Cameco Corporation. These issues, relating primarily to Canada Eldor Inc., include certain waste contingencies and outstanding litigation.

The Board of Directors now manages the Corporation and provides advice to Ministers as required.

Ms. Jean McCloskey resigned from the board effective January 24, 2000.

Assets sold to date on behalf of the federal government by CDIC since 1985 have realized proceeds of approximately $2.0 billion. During 1999, CDIC did not borrow from the federal government nor did it receive any appropriations.

On behalf of the Board of Directors,

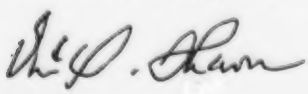

Donald McQ. Shaver, O.C.
Chairman
Canada Development Investment Corporation

March 6, 2000

REPORT ON DIVESTITURES

CDIC has been effective in the divestiture of corporate interests of the Crown. The following chart profiles the assets sold on behalf of the Crown by CDIC since inception.

Company	Year	Proceeds ($ millions)
Canadair Limited	1986	$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	15
		$ 1,979

DIRECTORS AND OFFICER AS AT MARCH 6, 2000

Minister Responsible for CDIC
The Honourable Paul Martin
Minister of Finance

Board of Directors

Donald McQ.Shaver, O.C., D.Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation
Chairman
The Shaver Group
Cambridge, Ontario

Member since: 1983
Chairman since: 1995
Current term expires June, 2000

Gordon W. King (1) (2)
Director
Ottawa, Ontario

Member since: 1995
Current term expires December, 2000

N. William Ross, LL.M (1)
Chairman Emeritous and Partner
Weir & Foulds
Toronto, Ontario

Member since: 1993
Current term expires June, 2000

William R. Teschke (1) (2)
Executive
Vancouver, British Columbia

Past member 1983-1995
Member since: 1997
Current term expires January, 2001

Benita M. Warmbold, CA
Vice President and Chief Financial Officer
Newcastle Capital Management Inc.
Toronto, Ontario

Former Executive Vice-President of Corporation
Member since: 1997
Current term expires December, 2000

Officer

Patrice S. Walch-Watson
Corporate Secretary

Committees of the Board

(1) Audit Committee
(2) Administrative Liaison Committee

THE CORPORATION'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

The accompanying consolidated financial statements of Canada Development Investment Corporation are the responsibility of the Corporation and have been approved by the Board of Directors.

The consolidated financial statements have been prepared by the Corporation in accordance with generally accepted accounting principles. When alternative accounting methods exist, the Corporation has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on best estimates and judgments. The Corporation has prepared the financial information presented elsewhere in this annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

CDIC maintains systems of internal accounting and administrative controls designed to provide reasonable assurance that the financial records are reliable, form a proper basis for the preparation of financial statements and that CDIC's assets are properly accounted for and adequately safeguarded.

The Board of Directors carries out its responsibilities for the financial statements in this report principally through its Audit Committee. The Audit Committee reviews CDIC's annual consolidated financial statements and reports its findings to the Board for their consideration and approval. The Audit Committee also meets with the shareholder's auditors to discuss auditing matters and financial reporting issues. Due to its size, and as permitted by Order in Council, CDIC is exempt from the requirement to carry out internal audits.

These consolidated financial statements have been audited by the shareholder's auditors, the Auditor General of Canada and KPMG LLP, whose report is presented separately.

Benita M. Warmbold
Director
Canada Development Investment Corporation

March 6, 2000

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

The Board of Directors of CDIC is focused on winding down the corporation in an effective and efficient manner. CDIC's mandate is to act in a commercial manner in managing the remaining affairs of the Corporation.

CDIC's Board is actively assuming the leadership and stewardship of the Corporation, working closely with consultants, legal counsel and the Board and management of CHHC and ensuring the effective functioning of the Board.

The Board is assisted in its activities by the Audit Committee and the Administrative Liaison Committee.

The Board contributes to the development of the Corporate Plan of the Corporation and monitors its implementations over the planning period – evaluating the strategic direction in light of changing business environment. Risks are identified and managed throughout the process.

Effective communication with the Crown and the public is conducted through the Corporate Plan, as approved by the Board, the Annual Report and meetings as required with the Minister and officials of Government.

The Chairman of the Board assesses the effectiveness of the Board and initiates renewals of the Board as required. Corporate governance is dealt with by the entire Board.

AUDITOR GENERAL OF CANADA
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

KPMG LLP
Chartered Accountants

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance

We have audited the consolidated balance sheet of Canada Development Investment Corporation as at December 31, 1999 and the consolidated statements of income (loss) and accumulated deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 1999 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation and of its wholly-owned subsidiaries that have come to our notice during our audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and by-laws of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries.

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada

February 18, 2000

KPMG LLP

Chartered Accountants

Ottawa, Canada

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Balance Sheet

December 31, 1999, with comparative figures for 1998
(In thousands)

	1999	1998
Assets		
Current assets:		
Cash and short-term investments	$ 20,930	$ 14,762
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	82,000	86,000
Cash restricted as to use (note 6 (g))	2,000	2,000
Receivable from Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	65	3,456
Receivables	154	90
	105,149	106,308
Investment in Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	–	–
	$ 105,149	$ 106,308
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities (notes 6(b), (e) and (f))	$ 8,658	$ 8,869
Notes payable to Atomic Energy of Canada Limited (note 6(g))	2,000	2,000
	10,658	10,869
Shareholder's equity:		
Share capital:		
Authorized - unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 101 common shares	1	1
Contributed surplus	743,184	743,184
Accumulated deficit	(648,694)	(647,746)
	94,491	95,439
Contingencies (note 6)		
	$ 105,149	$ 106,308

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

On behalf of the Board:

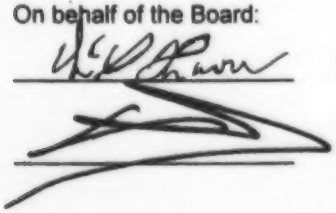

Director

Director

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Income (Loss) and Accumulated Deficit

Year ended December 31, 1999, with comparative figures for 1998
(In thousands)

	1999	1998
Corporate Operations:		
Interest earned on short-term investments	$ 876	$ 847
Other income	–	105
	876	952
Corporate and divestiture expenses	(912)	(2,933)
Recovery of divestiture expenses	–	6,256
	(912)	3,323
Corporate income (loss), net	(36)	4,275
Site restoration costs (note 6(e))	(590)	(242)
Provision for waste disposal costs (note 6(b))	(322)	(569)
Net income (loss)	(948)	3,464
Accumulated deficit, beginning of year	(647,746)	(651,210)
Accumulated deficit, end of year	$ (648,694)	$ (647,746)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Cash Flows

Year ended December 31, 1999, with comparative figures for 1998
(In thousands)

	1999	1998
Cash provided by (used in):		
Operating activities:		
interest and other income received	$ 862	$ 1,018
Cash received from recovery of divestiture expenses	3,395	2,800
Cash paid for corporate and divestiture expenses	(898)	(2,333)
Cash paid for site restoration costs	(255)	–
Cash paid for waste disposal costs	(936)	(196)
	2,168	1,289
Investing:		
Net proceeds on disposition of Theratronics International Limited	–	12,650
Repayment of notes payable to Atomic Energy of Canada Limited	–	(20,650)
Transfer from cash restricted as to use	–	8,000
	–	–
Increase in cash	2,168	1,289
Cash, beginning of year	100,762	99,473
Cash, end of year	$ 102,930	$ 100,762

Cash is defined as cash and short-term investments and cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund. The Corporation considers cash to be highly liquid investments with original maturities of three months or less.

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Notes to Consolidated Financial Statements

Year ended December 31, 1999
(All dollar amounts are stated in thousands)

---

1. The Corporation:

Canada Development Investment Corporation ("the Corporation" or "CDIC") was incorporated in 1982 under the provisions of the Canada Business Corporations Act and is wholly-owned by Her Majesty in Right of Canada. The Corporation is subject to the Financial Administration Act and is an agent of Her Majesty.

In 1998, legislation was enacted which would subject the Corporation to the Large Corporations Tax ("LCT") provisions. The Minister of Finance has expressed the intention to recommend the deletion of the Corporation from the list of prescribed taxable Crown corporations effective December 31, 1994, the date upon which the Corporation's mandate was amended to proceed with the orderly wind-down of the operations of the Corporation. As a result, the Corporation will cease to be subject to income and capital taxes. The Corporation has no significant liability for the LCT for any prior period.

2. Activities of the Corporation:

CDIC's mandate is to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and reducing operating costs to a minimum.

The Board of Directors manages the Corporation with assistance of contract employees. In June 1998, legislative authority was received by CDIC to dispose of its remaining investments and for the Government to assume certain obligations. This legislation also gives the Minister of Finance the authority to wind-up the Corporation.

The Corporation's remaining significant assets are its investment in Canada Hibernia Holding Corporation ("CHHC") and the funds on deposit in the Consolidated Revenue Fund ("CRF").

The Corporation also manages contingencies discussed in note 6.

The Board of Directors of the Corporation is continuing to develop approaches to the divestiture of the Corporation's remaining assets and the orderly wind down of its remaining obligations.

3. Significant accounting policies:

(a) Basis of consolidation:

The financial statements of Canada Eldor Inc. ("CEI"), a wholly-owned subsidiary, have been consolidated with those of the Corporation.

(b) Investment:

The Corporation's investment in CHHC, a wholly-owned entity, which was acquired with the intention that it be disposed of or privatized in the foreseeable future is considered to be a temporary investment and is carried at the lower of cost and net realizable value.

The audited financial statements of CHHC are attached.

(c) Short-term investments:

Short-term investments are valued at cost which approximates fair value due to the short period to maturity.

(d) Divestiture costs and recoveries:

Divestiture costs are expensed when incurred and recoveries are recognized when reasonable assurance as to their collectibility exists. Divestiture costs are included in corporate and divestiture expenses.

(e) Measurement uncertainties of estimates:

The preparation of financial statements in conformity with generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the year. Actual results could differ from these estimates.

4. Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund:

CEI has $82,000 on deposit in a non-interest bearing special purpose account in the CRF. Funds can be drawn out of the account to extinguish any liability of CEI.

5. Investment in Canada Hibernia Holding Corporation:

The Corporation's investment in CHHC has a cost of one dollar.

On March 19, 1993 CHHC acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), the Corporation and CHHC, the Government appropriated and paid directly to CHHC the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project.

Production from Hibernia commenced in late 1997 and, in February 1998, CHHC achieved commercial production. It is anticipated that operations will continue to generate sufficient cash flow to fund its operations and fulfill its continuing obligations without further government appropriations.

CHHC uses the full cost method of accounting where the net carrying cost of CHHC's capital assets is limited to an estimated recoverable amount being the aggregate of future net revenues from proved reserves less future capital costs, costs of undeveloped properties, future general and administrative costs, future site restoration and abandonment costs and income taxes. No adjustments have been made to the carrying value of CHHC's capital assets as a result of this calculation.

Appropriations received directly from the Government by CHHC to fund the costs of the Hibernia Development Project were credited to contributed surplus of CHHC and are not reflected in the cost of CDIC's investment in CHHC. Total appropriations received to the end of 1999 net of repayments are $409,966 (1998 - $430,996), of which $399,364 (1998 - $406,392), net of accumulated depreciation and depletion, have been capitalized by CHHC related to the Hibernia Development Project. During 1999, $21,000 (1998 - $Nil) was returned to the Government as a return of appropriations.

Pursuant to the MOU, the Corporation funded the administrative costs of CHHC until CHHC was able to fund its own administrative costs. CDIC recorded these costs in corporate and divestiture expenses. To the end of 1998, the Corporation had funded CHHC administrative costs of $3,456. These costs were reimbursed by CHHC during 1999. CHHC now funds its own administrative costs and reimburses CDIC for any costs paid on behalf of CHHC.

6. Contingencies:

(a) On December 23, 1986, the Corporation sold its investment in Canadair Limited to BombardierCanadair Inc. The Corporation and the Government have agreed to indemnify BombardierCanadair Inc. and Canadair Limited for specified product related claims for fifteen years from December 23, 1986 for which insurance coverage is unavailable or economically impracticable to obtain. Reasonable estimates of the effects, if any, of this indemnity cannot be made at this time. Such amounts will be recognized in future years, as appropriate, when reasonable estimates can be made as to the likely amount, if any, which will ultimately be paid pursuant to this indemnity. No amounts have been paid to date under this indemnity.

(b) Under the terms of the agreement between CEI and Cameco Corporation ("Cameco"), CEI and Cameco agreed on a formula for sharing any future joint costs, excluding normal operating costs, related to certain specified existing wastes accumulated by CEI to October 5, 1988, the date of transfer of CEI's operations and assets to Cameco. Cameco assumed liability for the first $2,000 of joint costs. The next $98,000 in joint costs will be shared 23/98ths by Cameco, 75/98ths by CEI. CEI assumed liability for joint costs in excess of $100,000.

Alternatives for the economic disposal for existing wastes continue to be pursued by Cameco. The majority of the joint costs under the indemnity provisions of the agreement relate to existing waste material located in two sites which are closed and have not accepted further wastes since October 5, 1988. The ultimate magnitude of the joint costs is largely dependent on the outcome of the Government's determination and agreement with the affected local communities of where and what type of facility will be constructed to dispose of the waste, remediation standards that will be set by the Atomic Energy Control Board and the technologies that may be available to meet these standards at the time they are determined.

CEI accrues for these costs on an annual basis, based on reliable estimates provided by Cameco. As at December 31, 1999, Cameco estimates joint costs to be $13,441 (1998 - $13,048) of which CEI's share is $8,756 (1998 - $8,455). Accordingly, CEI has accrued this amount as its liability that is subject to reasonable estimation at this time. The balance payable, included in accounts payable and accrued liabilities, is $6,989 (1998 - $7,603). It is likely that CEI will incur further liability for joint costs to be incurred in the future; however, the ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time. To December 31, 1999 actual total joint costs incurred by Cameco are $5,313 (1998 - $4,900) of which CEI's share is $2,536 (1998 - $2,220).

6. Contingencies (continued):

(c) CEI is a co-defendant with Cameco in a lawsuit brought on behalf of certain members of the Eldorado Pension Plan. The lawsuit is based on the fact that approximately $15,500 of plan expenses and employer contributions were funded from the plan surplus rather than from the co-defendants.

Affidavits have been exchanged and cross examinations have been completed.

The co-defendants have a number of defences which continue to be vigorously pursued. Management remains of the opinion, after review of the facts with counsel, that the outcome of this case will not have a material financial impact in CEI.

(d) CEI is co-defendant with the Province of Ontario, the Attorney General of Canada, the Atomic Energy Control Board and BOC Canada Limited in a proposed class action suit brought by certain residents of the municipality formerly known as Deloro in the County of Hastings, Ontario. The lawsuit is based on the alleged contamination of certain properties. CEI has filed a notice of intent to defend. The outcome and impact, if any, of this suit on the Corporation, is currently not determinable.

(e) Under the terms of the agreement between CEI and Cameco, CEI agreed to reimburse Cameco for costs related to the final decommissioning of a former mine site. CEI accrues for these costs on an annual basis based on reliable estimates provided by Cameco. The ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time.

(f) Under the terms of the agreement between CEI and Cameco, CEI is responsible for certain costs related to employees who retired prior to October 1988. CEI accrues for these costs as incurred.

(g) In May 1998, the Corporation sold its investment in Theratronics. As part of the purchase and sale agreement, the Corporation indemnified the purchaser for certain representations contained in the agreement of purchase and sale to the maximum of $2,000. An amount of $2,000 was held back to satisfy indemnity claims relating to the sale and is included in these financial statements as "Cash restricted as to use".

The indemnity period expired in November 1999. Any balance of the $2,000 withheld to cover the indemnity, net of claims, will be paid to AECL on the settlement of the outstanding claims. Three claims have been made under the indemnity provision.

7. Comparative figures:

Certain 1998 comparative figures have been reclassified to conform with the financial statement presentation adopted for 1999.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200 205 - 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Telefax (403) 691-8008
www.kpmg.ca

AUDITORS' REPORT

To the Shareholder of
Canada Hibernia Holding Corporation

We have audited the balance sheets of Canada Hibernia Holding Corporation as at December 31, 1999 and 1998 and the statements of operations and retained earnings (deficit) and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the company as at December 31, 1999 and 1998 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the Financial Administration Act, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation that have come to our notice during our audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the Financial Administration Act and regulations, the Canada Business Corporation Act and the articles and by-laws of the Corporation.

KPMG LLP
Chartered Accountants

Calgary, Canada
February 18, 2000

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership established under the

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Balance Sheets

December 31, 1999 and 1998
(Thousands of Dollars)

	1999	1998
Assets		
Current assets:		
Cash and investments	$ 37,614	$ 26,504
Accounts receivable	917	771
Prepaid expenses	839	750
Inventory	1,103	–
	40,473	28,025
Capital assets (note 3)	436,243	444,768
Future income taxes (note 7)	–	1,500
Deferred foreign exchange	518	2,936
	$ 477,234	$ 477,229
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 4,136	$ 4,116
Taxes payable	–	51
Due to shareholder (note 5)	65	3,456
Current lease obligation (note 4)	1,907	1,530
	6,108	9,153
Long-term lease obligation (note 4)	34,549	38,730
Future income taxes (note 7)	5,300	–
Provision for abandonment	4,692	2,059
	50,649	49,942
Shareholder's equity:		
Capital stock:		
Authorized unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 1 common share	–	–
Contributed surplus	409,966	430,966
Retained earnings (deficit)	16,619	(3,679)
	426,585	427,287
Commitment and contingencies (note 8)		
	$ 477,234	$ 477,229

See accompanying notes to financial statements.

On behalf of the Board:

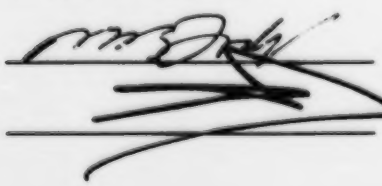

Director

Director

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Operations and Retained Earnings (Deficit)

Years ended December 31, 1999 and 1998
(Thousands of Dollars)

	1999	1998
Revenue:		
Crude oil sales	$ 74,188	$ 35,967
Interest	1,472	539
	75,660	36,506
Expenses:		
Depreciation and depletion	24,157	17,438
Operating	14,921	13,371
Interest - capital lease	4,292	4,220
Provision for abandonment	2,633	2,059
Administrative	835	685
Other	784	112
	47,622	37,885
Income (loss) before income and other taxes	28,038	(1,379)
Income and other taxes:		
Future income tax expense (recovery) (note 7)	6,800	(1,500)
Large corporation tax	940	950
	7,740	(550)
Net income (loss) for the year	20,298	(829)
Deficit, beginning of year	(3,679)	(2,850)
Retained earnings (deficit), end of year	$ 16,619	$ (3,679)

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Cash Flows

Years ended December 31, 1999 and 1998
(Thousands of Dollars)

	1999	1998
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income (loss) for the year	$ 20,298	$ (829)
Future income tax expense (recovery)	6,800	(1,500)
Depreciation and depletion	24,157	17,438
Provision for abandonment	2,633	2,059
Decrease (increase) in non-cash working capital	(4,760)	6,300
	49,128	23,468
Investment:		
Capital assets (note 3)	(15,632)	(17,598)
Financing:		
Parliamentary appropriations (return of appropriations)	(21,000)	22,368
Decrease in lease obligation	(1,386)	(1,734)
	(22,386)	20,634
Increase in cash and investments	11,110	26,504
Cash and investments, beginning of year	26,504	–
Cash and investments, end of year	$ 37,614	$ 26,504

See accompanying notes to financial statements.

1. Canada Hibernia Holding Corporation:

Canada Hibernia Holding Corporation (the "Company" or "CHHC") was incorporated under the provisions of the Canada Business Corporation Act on December 4, 1992. The Company was acquired by Canada Development Investment Corporation ("CDIC") in March 1993. Prior to March 1993 the Company was inactive. The Company is subject to the Financial Administration Act.

On March 19, 1993, the Company acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. ("HMDC"). CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately, disposal of the 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), CDIC and CHHC the Government appropriated the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. The Company's expenditures do not qualify for government contributions or government quaranteed limited-recourse loans provided to the other owners of the project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and during 1998 CHHC achieved sufficient cash flow to fund its operations and fulfill its continuing obligations without further government appropriations.

HMDC is a company formed to act as agent for the participants in the Hibernia Development Project. All project expenditures, other than those relating to the transportation of oil from the project and royalties, are charged to the Joint Account which is owned by the participants in proportion to their working interest. The Joint Account is funded directly by the participants.

During the latter part of 1997, the Hibernia Development Project received initial production from two successful wells. As at December 31, 1999 sixteen wells have been drilled of which eight are injection wells and eight are on production. Two wells were in progress at December 31, 1999. Commercial production was reached in February 1998 (note 2(c)). To date CHHC has lifted and sold 4,908,000 barrels of crude oil.

The Company's wholly-owned subsidiary, CHHC Oil Limited was incorporated in December 1997 and is currently inactive.

2. Significant accounting polices:

(a) Investment in the Hibernia Development Project and Hibernia Management and Development Company Ltd.:

Development costs charged to the Joint Account subsequent to the date of acquisition of the working interest are capitalized. Development costs include costs of engineering construction and installation of production facilities comprised of a Gravity Based Structure and Topsides facilities (offshore production facility). General and administrative costs incurred prior to the project reaching commercial production have also been capitalized. All of the Company's development activities are conducted jointly with the other owners.

(b) Contributed surplus:

Appropriations received from the Government to fund the Company's activities are credited to contributed surplus. Funds returned to the government as a return of appropriations are charged against contributed surplus. During 1999 $21,000 (1998 - $nil) was returned to the Government.

(c) Commercial production:

The Hibernia Development Project defines "commercial production" to occur upon the production of the first three million barrels of crude oil from the project (CHHC's 8.5% interest is 255,000 barrels). Until commercial production was achieved the Company capitalized all costs of production and transportation net of revenues as pre-production costs. Such pre-production costs are included as costs of the project and are depleted together with other such costs on a unit-of-production basis. The Company commenced commercial production in February 1998. The Company follows the full cost method of accounting and the net carrying cost of the Company's capital assets is limited to an estimated recoverable amount being the aggregate of future net revenues from proved reserves less future capital costs, costs of undeveloped properties, future general and administrative costs, future site restoration and abandonment costs and income taxes.

(d) Depreciation and depletion:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depreciated or depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. The Company excludes a portion of incurred costs associated with the project based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. At December 31, 1999 the Company excluded $118,000 (1998 - $120,000) from the calculation of depreciation and depletion. The crude oil tanker is depreciated on a unit of production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

2. Significant accounting polices (continued):

(e) Abandonment:

Future abandonment costs are expensed on a unit-of-production basis over the life of the remaining proved reserves. These costs are based on year-end engineering estimates of the anticipated costs of site restoration. Actual expenditures, as incurred, will be applied against the future abandonment liability.

(f) Foreign currency translation:

Transactions of the Company that are denominated in foreign currencies are recorded in Canadian dollars at exchange rates in effect at the related transaction dates. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are adjusted to reflect exchange rates at the balance sheet date. Monetary items denominated in a foreign currency and having a fixed or ascertainable life of more than one year are translated into Canadian dollars at the rate of exchange in effect at the end of the period. The resulting unrealized transaction gains or losses are deferred and amortized over the term of the monetary items.

(g) Cash and investments:

The Company's investments are considered to be cash equivalents and are recorded at cost, which approximates market value.

(h) Inventory:

Inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce or net realizable value.

(i) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using tax rates anticipated to apply in the periods that the temporary differences are expected to reverse.

3. Capital assets:

Capital assets are recorded at cost less accumulated depreciation and depletion.

			1999	1998
	Cost	Accumulated depreciation and depletion	Net book value	Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 406,922	$ 28,127	$ 378,795	$ 393,492
Drilling costs	31,382	10,813	20,569	12,900
	438,304	38,940	399,364	406,392
Crude oil tanker (note 4)	39,534	2,655	36,879	38,376
	$ 477,838	$ 41,595	$ 436,243	$ 444,768

4. Crude oil tanker:

During 1995, the Company, together with one of the other participants, entered into agreements providing for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the project. The Company's share of annual fixed obligations is approximately $6,000. Payments commenced in November, 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized and is presented on the balance sheet under capital assets. The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 19 years.

5. Due to shareholder:

CDIC funded the administration costs of CHHC until December 31, 1998. Included in these costs are $2,625 of administrative costs incurred prior to commercial production which have been capitalized as part of the offshore production facility. The amount outstanding at December 31, 1998 was repaid to CDIC during 1999.

6. Royalty:

The Hibernia Royalty Agreement provides for royalties to be paid by owners, to the province of Newfoundland as follows:

(a) 1% to 5% payable on gross sales less transportation costs;

(b) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8½% of the total investments in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

The Net Profits Interest Agreement (NPI) provides for a 10% royalty payable to the Government of Canada commencing upon the Hibernia owners having repaid certain financial assistance provided by the Government of Canada (estimated to be 2009) and certain levels of project profitability having been achieved. The royalty is payable on each owner's cumulative net sales revenue less cumulative eligible capital, operating and transportation costs.

7. Income taxes:

The Company has available resource-related deductions and non-capital losses which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. At December 31, 1999, resource-related deductions were approximately $380,500 (1998 - $402,100) and non-capital loss carryforwards and investment tax credits were $nil (1998 - $8,500) and $58,000 (1998 - $57,500), respectively. The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the current income tax rate.

The components of the net future income tax liability (asset) at December 31, are as follows:

	1999	1998
Future income tax assets:		
Abandonment costs	$ (1,548)	$ (679)
Capital assets	–	(1,404)
	(1,548)	(2,083)
Future income tax liabilities:		
Capital lease	310	347
Other	307	236
Capital assets	6,231	–
Net future income tax liabilities (assets)	$ 5,300	$ (1,500)

8. Commitment and contingencies:

(a) The Company has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby the Company acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. The Company is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten year period. The Company's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $1,440 for 2000 and $1,200 thereafter.

(b) CHHC's share of HMDC's annual lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2000	$ 2,747
2001	2,450
2002	2,110
2003	588
2004	569

(c) The Company became a participant in the Hibernia Development Project effective from the day of the first billion dollars of charges to the Joint Account. The determination of the first billion dollars of charges to the Joint Account and required owner contributions involves interpretations for the treatment of charges, credits and government contributions under the Hibernia Owner Agreements. Matters of interpretation have yet to be resolved between Gulf Canada Resources Limited and certain project owners. The outcome of this matter may result in a recovery to CHHC, the amount of which is presently not determinable but in the view of management is not likely to be material to the financial position of the Company.

CDIC

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

[illegible]

Par Mot de Gestion Conseil - Mike [illegible]

RAPPORT ANNUEL
1981

CDIC

Table des matières

Rapport au Ministre	2
Compte rendu sur les désinvestissements	3
Conseil d'administration et direction	4
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	5
Pratiques en matière de régie d'entreprise	6
États financiers	
La Corporation de développement des investissements du Canada	7
Société de gestion Canada Hibernia	17

Bureau de la direction

Case postale 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K2P 2L9

Téléphone : (613) 943-9391
Télécopieur : (613) 943-9390

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de la CDIC pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de façon détaillée dans notre plan d'entreprise.

En 1999, la CDIC s'est principalement concentrée sur l'élaboration d'un plan et d'une stratégie de commercialisation en vue de vendre sa seule filiale restante, soit la SGCH. La CDIC a retenu les services d'un conseiller financier pour l'aider dans le cadre du processus de vente éventuelle.

La CDIC est également tenue de gérer toute question en suspens découlant de désinvestissements antérieurs, y compris en ce qui concerne la vente de Canadair Limitée et de Theratronics International Limitée et la vente des actifs d'exploitation de Canada Eldor Inc. à Corporation Cameco. Ces questions qui toutes deux ont trait à Canada Eldor Inc. comprennent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Les membres du conseil d'administration assurent la gestion de la société et prodiguent des conseils aux ministres, lorsqu'on le leur demande.

M^me^ Jean McCloskey s'est retirée du conseil d'administration le 24 janvier 2000.

Les actifs que la CDIC a vendus au nom du gouvernement fédéral depuis 1985 lui ont permis de réaliser un produit d'environ 2,0 milliards de dollars. En 1999, la CDIC n'a effectué aucun emprunt auprès du gouvernement fédéral et n'a reçu aucun crédit.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

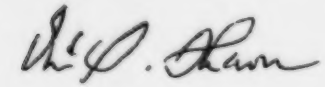

Donald McQ. Shaver, O.C.

Le 6 mars 2000

COMPTE RENDU SUR LES DÉSINVESTISSEMENTS

La CDIC a été efficace dans le désinvestissement des participations de l'État dans diverses sociétés. Le tableau ci-dessous indique les actifs que la CDIC a vendus pour le compte de l'État, depuis sa création.

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 $
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
La Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987-1991	9
Telesat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992-1993-1994-1995	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979 $

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION AU 6 MARS 2000

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, OC, D.Sc.
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président du conseil
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Membre depuis : 1983
Président du conseil depuis : 1995
Mandat actuel prend fin en juin 2000

Gordon W. King (1) (2)
Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)

Membre depuis : 1995
Mandat actuel prend fin en décembre 2000

N. William Ross, LL.M. (1)
Président émérite du conseil et associé
Weir & Foulds
Toronto (Ontario)

Membre depuis : 1993
Mandat actuel prend fin en juin 2000

William R. Teschke (1) (2)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ancien membre : de 1983 à 1995
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin en janvier 2001

Benita M. Warmbold, CA
Vice-présidente et chef des finances
Newcastle Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Ancienne vice-présidente directrice de la société
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin en décembre 2000

Direction

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire de la société

Comités du conseil d'administration

(1) Comité de vérification
(2) Comité de liaison administrative

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte correctement de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société, fait rapport de ses constatations au conseil d'administration et les lui soumet pour approbation. Le comité de vérification rencontre les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l., ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit un rapport distinct sur ces états financiers.

Administratrice,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

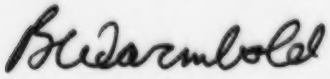

Benita M. Warmbold

Le 6 mars 2000

PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la CDIC procède à la liquidation de la société, de façon efficace et efficiente. La CDIC a pour mandat de voir à la gestion commerciale des autres activités de la société.

Le conseil d'administration de la CDIC assume de façon active la direction et la gérance de la société, en travaillant en étroite collaboration avec les conseillers, l'avocat ainsi qu'avec le conseil d'administration et la direction de la SGCH, et en veillant au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses activités, le conseil d'administration reçoit l'appui du comité de vérification et du comité de liaison administrative.

Le conseil d'administration participe à l'élaboration du plan d'enterprise de la société et en surveille la mise en œuvre au cours de la période visée. Pour ce faire, il évalue l'orientation stratégique de la société en fonction des nouvelles réalités du milieu des affaires. Il repère et gère les risques tout au long du processus.

Le plan d'enterprise approuvé par le conseil d'administration, le rapport annuel et les réunions exigées par le Ministre et les représentants du gouvernement permettent d'assurer une communication efficace avec l'État et le public.

Le président du conseil évalue l'efficacité du conseil d'administration et amorce le processus de renouvellement de ses membres, au besoin. La question de la régie d'entreprise relève de l'ensemble du conseil d'administration.

AUDITOR GENERAL OF CANADA
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

KPMG LLP
Chartered Accountants

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

Le 18 février 2000

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	20 930 $	14 762 $
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	82 000	86 000
Liquidités dont l'utilisation est restreinte (notes 6 g))	2 000	2 000
Somme à recevoir de la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	65	3 456
Débiteurs	154	90
	105 149	106 308
Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	–	–
	105 149 $	106 308 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 6 b), e) et f))	8 658 $	8 869 $
Billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée (note 6 g))	2 000	2 000
	10 658	10 869
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions :		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit cumulé	(648 694)	(647 746)
	94 491	95 439
Éventualités (note 6)		
	105 149 $	106 308 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats et du déficit cumulé

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Résultats de la société		
Intérêts créditeurs sur les placements à court terme	876 $	847 $
Produits divers	–	105
	876	952
Frais d'exploitation et d'aliénation	(912)	(2 933)
Recouvrement des frais d'aliénation	-	6 256
	(912)	3 323
Bénéfice (perte) d'exploitation, montant net	(36)	4 275
Coûts de restauration d'un site (note 6 e))	(590)	(242)
Provision pour les frais d'élimination des déchets (note 6 b))	(322)	(569)
Bénéfice net (perte nette)	(948)	3 464
Déficit cumulé, au début de l'exercice	(647 746)	(651 210)
Déficit cumulé, à la fin de l'exercice	(648 694) $	(647 746) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Intérêts créditeurs et autres produits reçus	862 $	1 018 $
Liquidités provenant du recouvrement des frais d'aliénation	3 395	2 800
Liquidités versées au titre des frais d'exploitation et d'aliénation	(898)	(2 333)
Liquidités versées au titre de la restauration d'un site	(255)	–
Liquidités versées au titre des frais d'élimination des déchets	(936)	(196)
	2 168	1 289
Investissement		
Produit net réalisé à l'aliénation de Theratronics International limitée	–	12 650
Remboursement de billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée	–	(20 650)
Virement des liquidités dont l'utilisation est restreinte	–	8 000
	–	–
Augmentation des liquidités	2 168	1 289
Liquidités, au début de l'exercice	100 762	99 473
Liquidités, à la fin de l'exercice	102 930 $	100 762 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada. La société considère les liquidités comme étant des placements facilement réalisables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 1999
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. La société

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en société en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est mandataire de sa Majesté.

En 1998, une loi a été promulguée en vue d'assujettir la société aux dispositions de l'impôt des grandes sociétés (« IGS »). Le ministre des Finances a fait part de son intention de recommander que la société soit rayée de la liste des sociétés d'État imposables visées par règlement avec effet le 31 décembre 1994, date à laquelle le mandat de la société a été modifié pour qu'elle procède à la réduction progressive de ses activités. Par conséquent, la société cessera d'être assujettie aux impôts sur les bénéfices et le capital. La société n'a aucune dette fiscale importante au titre de l'IGS pour les exercices antérieurs.

2. Les activités de la société

La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se dessaisissant de ses biens de façon ordonnée et en réduisant ses charges d'exploitation à leur minimum.

Le conseil d'administration gère la société avec l'aide d'employés contractuels. En juin 1998, une loi autorisait la CDIC à se départir du reste de ses placements, et le gouvernement, à assumer certaines obligations. Cette loi confère également au ministre des Finances l'autorité de procéder à la liquidation de la société.

Les placements de la société dans la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et les sommes qu'elle a déposées dans un compte du Trésor du Canada sont les actifs importants qu'il lui reste.

La société gère également les éventualités dont il est question à la note 6.

Le conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies en matière d'aliénation des actifs restants de la société et de réduction progressive des obligations restantes de cette dernière.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de Canada Eldor Inc. (« CEI »), filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participation

La participation de la société dans la SGCH, entité en propriété exclusive, acquise à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir rapproché, est considérée comme un placement temporaire et est comptabilisée au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

Les états financiers vérifiés de la SGCH sont joints aux présentes.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur, étant donné que l'échéance est proche.

d) Coûts d'aliénation et recouvrements

Les coûts d'aliénation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'il existe une certitude raisonnable quant à leur réalisation. Les coûts d'aliénation sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

e) Incertitudes de mesure relativement aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 82 000 $ en dépôt dans un compte spécial ne portant pas intérêt. Des fonds peut être retirés de ce compte pour acquitter toute obligation de CEI.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia

La contrepartie de la participation de la CDIC dans la SGCH s'élève à un dollar.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la société et la SGCH, le gouvernement a affecté et versé directement à la SGCH les fonds nécessaires pour qu'elle s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia.

La production d'Hibernia a débuté vers la fin de 1997 et, en février 1998, la SGCH a atteint le stade de l'exploitation commerciale. Il est prévu que la SGCH continuera d'afficher des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SGCH utilise la méthode de capitalisation du coût entier et la valeur comptable nette des immobilisations de la SGCH est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme les rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts capitalisés futurs, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les frais futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices. Aucun redressement n'a été fait à la valeur comptable des immobilisations de la SGCH par suite de ce calcul.

Les fonds que le gouvernement a versés directement à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia ont été portés au crédit du surplus d'apport de la SGCH, mais ne sont pas reflétés dans la contrepartie de la participation de la CDIC dans la SGCH. Les fonds reçus jusqu'à la fin de 1999, déduction faite des remboursements, totalisent 409 966 $ (430 996 $ en 1998), dont une tranche de 399 364 $ (406 392 $ en 1998), déduction faite de l'amortissement et de l'épuisement cumulés, ont été capitalisés par la SGCH relativement au Projet de développement Hibernia. En 1999, une tranche de 21 000 $ (néant en 1998) a été retournée au gouvernement à titre de remboursement de crédits.

En vertu du protocole d'entente, la société a financé les frais d'administration de la SGCH jusqu'à ce que cette dernière ait été en mesure de les financer elle même. La société a inclus ces coûts dans les frais d'exploitation et d'aliénation. Jusqu'à la fin de 1998, la société a financé les frais d'administration de la SGCH, s'élevant à 3 456 $. Ces coûts ont été remboursés par la SGCH en 1999. La SGCH finance maintenant ses propres frais d'administration et rembourse la CDIC pour tous les frais engagés en son nom.

6. Éventualités

a) Le 23 décembre 1986, la société a vendu sa participation dans Canadair Limitée à Bombardier-Canadair Inc. La société et le gouvernement ont convenu de dédommager Bombardier-Canadair Inc. et Canadair Limitée, pendant quinze ans, à compter du 23 décembre 1986, pour des réclamations liées à des produits spécifiés pour lesquelles il n'est pas possible ni rentable d'obtenir une couverture d'assurance. Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de faire des estimations raisonnables de l'effet de ces dédommagements, s'il en existe. Ces montants seront comptabilisés comme il convient, dans les exercices à venir, lorsqu'on pourra estimer raisonnablement le montant, s'il en est, qui devra finalement être payé pour honorer ces obligations. Jusqu'à présent, aucun montant n'a été versé en vertu de ces obligations.

b) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et la Corporation Cameco (« Cameco »), celles-ci ont convenu du partage des frais communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains rebuts accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces frais communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les frais communs venant en excédent de 100 000 $.

Cameco cherche toujours des solutions de rechange afin d'éliminer les déchets existants de façon économique. La plupart des frais communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui ont fermé leurs portes et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'issue de l'examen et de l'établissement par le gouvernement de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

6. Éventualités (suite)

CEI comptabilise ces coûts annuellement, selon les estimations fiables fournies par Cameco. Au 31 décembre 1999, Cameco estimait les frais communs à 13 441 $ (13 048 $ en 1998) et la part de CEI, à 8 756 $ (8 455 $ en 1998). Par conséquent, CEI a inscrit ce montant à titre d'obligation qu'il lui est possible d'évaluer de façon raisonnable à ce moment-ci. Le solde à payer, qui est inclus dans les créditeurs et les charges à payer, est de 6 989 $ (7 603 $ en 1998). Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires au titre des frais communs futurs qui seront engagés; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de l'ampleur de ces obligations à ce moment-ci. Au 31 décembre 1999, les frais communs réels payés par Cameco totalisaient 5 313 $ (4 900 $ en 1998), et la part de CEI, à 2 536 $ (2 220 $ en 1998).

c) CEI est partie défenderesse conjointement avec Cameco dans une poursuite inscrite au nom de certains participants au régime de retraite d'Eldorado. La poursuite est fondée sur le fait qu'une tranche d'environ 15 500 $ des dépenses du régime et des cotisations de l'employeur ont été financées à même le surplus du régime plutôt que par les codéfenderesses.

Des affidavits ont été échangés et certains contre-interrogatoires ont eu lieu.

Les codéfenderesses entendent opposer avec vigueur un certain nombre de moyens de défense. Après avoir revu les faits avec ses avocats, la direction est d'avis que le règlement de cette cause n'aura pas de conséquence financière importante pour CEI.

d) CEI est codéfenderesse avec la province de l'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique et BOC Canada Limited dans le cadre d'un recours collectif proposé intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings (Ontario). La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur la société, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

e) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI a convenu de rembourser à Cameco les frais liés au déclassement d'une ancienne installation minière. CEI inscrit ces coûts annuellement selon les estimations fiables que lui fournit Cameco. L'ampleur ultime de cette obligation ne peut être estimée de façon raisonnable à ce moment-ci.

f) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI est tenue d'assumer certains coûts liés aux employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI inscrit ces coûts au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

6. Éventualités (suite)

g) En mai 1998, la société a vendu sa participation dans Theratronics. Aux termes du contrat de vente qu'elle a conclue, la société a dédommagé l'acheteur relativement à certaines déclarations contenues dans ce contrat, pour un montant maximum de 2 000 $. Un montant de 2 000 $ a été retenu pour couvrir toute réclamation éventuelle relative à cette vente et il figure au poste « Liquidités dont l'utilisation est restreinte » dans les présents états financiers.

La période d'indemnisation a pris fin en novembre 1999. Tout solde restant du montant de 2 000 $ retenu pour couvrir la garantie d'indemnisation, moins les réclamations, sera versé à EACL au règlement des réclamations en cours. Trois réclamations ont été faites aux termes de la disposition d'indemnisation.

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de 1999.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200 205 - 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Telefax (403) 691-8008
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
la Société de gestion Canada Hibernia,

Nous avons vérifié les bilans de la Société de gestion Canada Hibernia aux 31 décembre 1999 et 1998 et les états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, la situation financière de la société aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Calgary, Canada

Le 31 janvier 2000

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership established under the laws of Ontario, is a member firm of KPMG International, a Swiss association.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Bilans

31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements	37 614 $	26 504 $
Créances	917	771
Charges payées d'avance	839	750
Stocks	1 103	–
	40 473	28 025
Immobilisations (note 3)	436 243	444 768
Impôts sur les bénéfices futurs (note 7)	–	1 500
Montants reportés sur opérations de change	518	2 936
	477 234 $	477 229 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 136 $	4 116 $
Impôts exigibles	–	51
Somme à payer à l'actionnaire (note 5)	65	3 456
Obligation à court terme découlant d'un contrat de location (note 4)	1 907	1 530
	6 108	9 153
Obligation à long terme découlant d'un contrat de location (note 4)	34 549	38 730
Impôts sur les bénéfices reportés	5 300	–
Provision pour abandon des lieux	4 692	2 059
	50 649	49 942
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 1 action ordinaire	–	–
Surplus d'apport	409 966	430 966
Bénéfices non répartis (déficit)	16 619	(3 679)
	426 585	427 287
Engagement et éventualités (note 8)		
	477 234 $	477 229 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

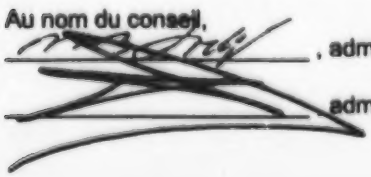

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)

Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Produits		
Ventes de pétrole brut	74 188 $	35 967 $
Intérêts	1 472	539
	75 660	36 506
Charges		
Amortissement et épuisement	24 157	17 438
Exploitation	14 921	13 371
Intérêts - contrats de location-acquisition	4 292	4 220
Provision pour abandon des lieux	2 633	2 059
Frais administratifs	835	685
Autres	784	112
	47 622	37 885
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	28 038	(1 379)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes		
Impôts sur les bénéfices futurs (recouvrement) (note 7)	6 800	(1 500)
Impôt des grandes sociétés	940	950
	7 740	(550)
Bénéfice net (perte) de l'exercice	20 298	(829)
Déficit au début de l'exercice	(3 679)	(2 850)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	16 619 $	(3 679)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	20 298 $	(829)$
Impôts sur les bénéfices futurs (recouvrement)	6 800	(1 500)
Amortissement et épuisement	24 157	17 438
Provision pour abandon des lieux	2 633	2 059
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors caisse	(4 760)	6 300
	49 128	23 468
Investissement		
Immobilisations (note 3)	(15 632)	(17 598)
Financement		
Crédits parlementaires du Canada (remboursement de capital)	(21 000)	22 368
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location	(1 386)	(1 734)
	(22 386)	20 634
Augmentation de l'encaisse et des placements	11 110	26 504
Encaisse et placements au début de l'exercice	26 504	–
Encaisse et placements à la fin de l'exercice	37 614 $	26 504 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada). En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie un intérêt économique direct de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, de céder la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement a obtenu les fonds dont la SGCH a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. Les dépenses de la société ne sont pas admissibles aux apports gouvernementaux ni aux prêts à recours limité garantis par le gouvernement dont bénéficient les autres propriétaires du projet. La production d'Hibernia a débuté tard en 1997 et, au cours de 1998, la SGCH a affiché des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SEDH est une société qui a été constituée aux fins d'agir à titre de mandataire au nom des participants dans le Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses prévues au projet, autres que celles qui sont liées au transport du pétrole depuis le projet et les redevances, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des intérêts économiques directs qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants.

Au cours de la dernière partie de 1997, le Projet de développement Hibernia a reçu la production initiale de deux puits productifs. Au 31 décembre 1999, seize puits avaient été forés, dont huit puits d'injection et huit puits productifs. Deux puits étaient en forage au 31 décembre 1999. Le stade de l'exploitation commerciale a été atteint en février 1998 [note 2 c)]. Jusqu'ici, la SGCH a reçu et vendu 4 908 000 barils de pétrole brut.

La filiale en propriété exclusive de la société, CHHC Oil Limited, a été constituée en décembre 1997 et est actuellement inactive.

2. Principales conventions comptables

a) Placement dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée :

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de l'intérêt économique sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les frais d'études techniques, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production au large). Les frais généraux et administratifs engagés avant que le projet n'atteigne le stade de l'exploitation commerciale sont également capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

b) Surplus d'apport

Les crédits reçus du gouvernement en vue de financer les activités de la société sont portés au crédit du compte Surplus d'apport. Les fonds retournés au gouvernement sous forme de rendement du capital sont imputés au compte Surplus d'apport. En 1999, une somme de 21 000 $ (néant en 1998) avait été retournée au gouvernement.

c) Exploitation commerciale

Aux termes du Projet de développement Hibernia, « l'exploitation commerciale » débutera lorsque la production du projet atteindra trois millions de barils de pétrole brut (la participation de 8,5 % de la SGCH représente 255 000 barils). Jusqu'à ce que l'exploitation commerciale ait été atteinte, la société capitalisait tous les frais d'exploitation et de transport, déduction faite des produits, à titre de frais préparatoires à l'exploitation commerciale. Ces frais préparatoires font partie des coûts liés au projet et seront amortis avec d'autres coûts similaires selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. La société a atteint le stade de la production commerciale en février 1998. La société utilise la méthode de capitalisation du coût entier et la valeur comptable nette des immobilisations de la société est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme l'ensemble des rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts capitalisés futurs, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les frais futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices.

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Amortissement et épuisement

Les coûts sont transférés au compte des coûts amortissables à mesure que les réserves prouvées sont établies, pour être amortis ou épuisés selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. La société exclut une partie des coûts liés au projet selon une comparaison des réserves prouvées existantes par rapport au total des réserves prouvées et probables qui seront déterminées une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 1999, la société avait exclu une somme de 118 000 $ (120 000 $ en 1998) du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut sera également amorti selon cette méthode en fonction des volumes transportés sur la durée de vie estimative du gisement d'Hibernia.

e) Abandon

Les coûts futurs d'abandon sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur la vie des réserves prouvées restantes. Ces coûts sont fondés sur des estimations d'ingénierie effectuées en fin d'année à l'égard des coûts prévus de restauration des lieux. Les charges réelles seront imputées au passif pour abandon futur à mesure qu'elles seront engagées.

f) Conversion des devises

Les opérations que la société conclut en devises sont enregistrées en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates où elles ont été conclues. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont redressés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée fixe ou vérifiable de plus d'un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les gains ou pertes non matérialisés qui découlent de ces opérations sont reportés et amortis sur la durée des éléments monétaires.

g) Encaisse et placements

Les placements de la société sont considérés comme des quasi-espèces et sont inscrits au coût, qui se rapproche de la valeur marchande.

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

i) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporels entre l'assiette fiscale d'un élément d'actif ou de passif et son montant comptabilisé au bilan servent à calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans les périodes au cours desquelles les écarts temporels devraient se renverser.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement et l'épuisement.

			1999	1998
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projets de développement Hibernia				
Installation de production au large	406 922$	28 127 $	378 795 $	393 492 $
Coûts de forage	31 382	10 813	20 569	12 900
	438 304	38 940	399 364	406 392
Pétrolier de brut (note 4)	39 534	2 655	36 879	38 376
	477 838$	41 595 $	436 243 $	444 768 $

4. Pétrolier de brut

En 1995, la société, de concert avec l'un des autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations à long terme annuelles est d'environ 6 000 $. La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations de deux ans ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations ». L'obligation à long terme découlant du contrat de location représente la valeur actuelle des paiements de capital versés au titre du pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 19 ans.

5. Somme à payer à l'actionnaire

La CDIC a financé les frais d'administration de la SGCH jusqu'au 31 décembre 1998. Ces frais comprennent une somme de 2 625 $ de frais d'administration engagés avant l'exploitation commerciale et qui ont été capitalisés comme faisant partie de l'installation de production au large. En 1999, la CDIC a reçu le montant qui ne lui avait pas encore été versé au 31 décembre 1998.

6. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

a) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, déduction faite des frais de transport;

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui comprend les redevances brutes mentionnées en a)] se compose d'un supplément de 1 % pour dépenses en immobilisations, d'un supplément de 10 % pour frais d'exploitation et d'un supplément de 15 % pour provision pour rendus, composé annuellement.

La convention de participation aux profits nets prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement du Canada à compter du moment où les propriétaires d'Hibernia auront remboursé une certaine aide financière reçue du gouvernement du Canada (ce qui devrait se produire en 2009) et lorsque certains niveaux de rentabilité du projet auront été atteints. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire moins les dépenses admissibles cumulatives au titre des immobilisations, de l'exploitation et du transport.

7. Impôts sur les bénéfices

La société dispose de déductions au titre des ressources et de pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Au 31 décembre 1999, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 380 500 $ (402 100 $ en 1998) et les pertes autres qu'en capital reportées prospectivement ainsi que les crédits d'impôts à l'investissement s'établissaient à néant (8 500 $ en 1998) et à 58 000 $ (57 500 $ en 1998), respectivement. L'excédent des comptes d'impôts sur les bénéfices de la SGCH, dont la valeur est supérieure à la valeur comptable nette des éléments d'actif de la société, a été comptabilisé à titre de passifs d'impôts futurs, selon le taux d'imposition en vigueur.

7. Impôts sur les bénéfices (suite)

Au 31 décembre, les passifs (actifs) d'impôts futurs se détaillaient comme suit :

	1999	1998
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon	(1 548)$	(679)$
Immobilisations	–	(1 404)
	(1 548)	(2 083)
Passifs d'impôts futurs		
Location-acquisition	310	347
Autres	307	236
Immobilisations	6 231	–
Passifs (actifs) d'impôts futurs, montant net	5 300 $	(1 500)$

8. Engagement et éventualités

a) La société a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La société s'est engagée à verser une tranche du coût de l'exploitation du terminal sur une période de dix ans. La quote-part des obligations annuelles de la société à ce chapitre est sujette à des calculs annuels et elle s'élève à environ 1 440 $ pour l'an 2000 et à 1 200 $ par la suite.

b) La part de la SGCH dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, les terrains et immeubles d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux est à peu près la suivante pour les cinq prochains exercices :

2000	2 747 $
2001	2 450
2002	2 110
2003	588
2004	569

8. Engagement et éventualités (suite)

c) La société est devenue participante dans le Projet de développement Hibernia à compter du jour où le premier milliard de dollars de charges a été imputé au compte conjoint. Le calcul de l'imputation du premier milliard de dollars au compte conjoint ainsi que les contributions obligatoires des propriétaires font appel à des interprétations du traitement des charges, des crédits et des contributions des gouvernements en vertu des Accords conclus par les propriétaires d'Hibernia. Des questions d'interprétation doivent être résolues entre Ressources Gulf Canada Limitée et certains propriétaires du projet. L'issue de ces questions pourrait donner lieu à un recouvrement pour la SGCH dont le montant ne peut être déterminé à l'heure actuelle. Cependant, de l'avis de la direction, il ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société.